

Comment participer au programme ?

Prenez contact avec les animateurs du SMBS, dont les coordonnées figurent ci-contre.

Un animateur vous répond pour **faire le point sur votre situation.**

Vous prenez **rendez-vous** pour visiter vos parcelles.

Vous choisissez le type de **contrat** le plus adapté à vos terrains (entretien ou plantation).

Une fois le contrat signé, les animateurs vous recontactent pour vous indiquer les **modalités d'intervention** (période d'entretien ou de plantation, type de végétaux, etc.).

0 €, c'est le coût auquel vous revient la participation à ce programme. Celui-ci est entièrement financé par la collectivité en contrepartie de votre engagement sur la durée.

Conditions à remplir

- Vous êtes propriétaire de parcelles situées en bordure de cours d'eau.
- Vos parcelles se situent sur le bassin de la Seudre.

Une rivière, des usagers, un territoire...

Les propriétaires riverains de cours d'eau sont responsables de l'entretien de la rivière et de ses berges. Ils ont donc le devoir de "maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique" (Code de l'Environnement, article L215-14).

La collectivité peut, le cas échéant, se substituer à ce devoir pour préserver l'intérêt général ou bien faire le choix d'accompagner les riverains dans la gestion des cours d'eau et de ses abords.



INFO RIVERAINS

Plan de gestion des boisements de bords de Seudre



POUR PARTICIPER OU POSER VOS QUESTIONS CONTACTER LES ANIMATEURS DU PROGRAMME

Claire BLONDEL Yann DAVITOGU
Chargée de mission Technicien de rivière
05.46.39.64.92 05.46.90.89.75
pom@sageseudre.fr siahsa@gmail.com

SMBS
17 rue de l'électricité
17 200 ROYAN

Qu'est-ce que le Plan de gestion de la ripisylve du bassin de la Seudre ?

Le plan de gestion de la ripisylve (PGR) du bassin versant de la Seudre est un programme visant à entretenir et restaurer les boisements de bord de cours d'eau. Tous les propriétaires de terrains situés en bordure de Seudre ou de ses affluents peuvent s'engager dans cette démarche, uniquement basée sur du volontariat.

Le PGR est animé par le Syndicat mixte du bassin de la Seudre (SMBS). Il a été lancé en 2018 sur la commune de Bois et se développe progressivement sur les autres communes du bassin de la Seudre.

Qu'est-ce-que la ripisylve ?

C'est une formation végétale se développant sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau, située dans la zone de transition entre l'eau et la terre. Elle peut se restreindre à un cordon rivulaire (simple alignement d'arbres en berge) ou prendre la forme d'un corridor très large (forêt alluviale). La ripisylve est composée d'essences particulières en raison de la présence permanente ou temporaire d'eau.

A quoi sert la ripisylve ?

Elle joue un rôle "brise-vent" et refuge d'espèces auxiliaires, utiles aux activités humaines comme l'agriculture.

Elle apporte de l'ombrage permettant de réguler la température de l'eau, ainsi que de la matière organique, nécessaire à la présence de certaines espèces.

La ripisylve permet de diversifier les habitats de la faune.

Elle protège les berges contre l'érosion.

Elle permet de produire du bois d'œuvre ou de chauffage

La ripisylve permet à l'eau de mieux s'infiltrer vers les nappes Elle permet aussi de lutter contre les pollutions issues des eaux de ruissellement. Elle joue un rôle d'épuration de l'eau.

La ripisylve valorise les paysages

Pourquoi un plan de gestion de la ripisylve ?

Pour accompagner les propriétaires dans les bonnes pratiques d'entretien de la ripisylve...

... Pour améliorer l'état écologique de la Seudre en plantant des arbres...

... Pour sensibiliser les habitants et les usagers de l'eau...

... Pour protéger et valoriser les milieux aquatiques et améliorer la qualité de l'eau...

Pour aider les habitants à se réapproprier la Seudre et ses affluents...

Un objectif !

Planter 5 km de ripisylve tous les ans pendant 10 ans grâce aux propriétaires volontaires !

Le plan de gestion de la ripisylve est aussi...

Un projet pédagogique élaboré avec les écoles élémentaires locales pour sensibiliser les plus jeunes au rôle de l'arbre dans nos campagnes.

Des chantiers école d'entretien ou de plantation réalisés avec les lycées agricoles du secteur.

Des réunions publiques d'information à destination des habitants du territoire et des communes.

